AUDITEM

ASSOCIATION DES AMIS DE L'OPERA ROYAL
Association
Siège Social :
Pavillon des Roulettes – Grille du Dragon
78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 août 2021

ASSOCIATION DES AMIS DE L'OPERA ROYAL
Association
Siège Social :
Pavillon des Roulettes – Grille du Dragon
78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2021

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION DES AMIS DE L'OPERA ROYAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES AMIS DE L'OPERA ROYAL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 9 juin 2022

AUDITEM

Hervé LE ROY
Commissaire aux Comptes

LES AMI(E)S DE L'OPERA ROYAL DE VERSAILLES

BILAN ACTIF

Période du 01/09/2020 au 31/08/2021 — Présenté en Euros — Edité le 06/06/2022

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/08/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles						
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	147		147	0,01		
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					30 787	3,85
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	288		288	0,02	269	0,03
Valeurs mobilières de placement	1 220 000		1 220 000	86,92		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	183 191		183 191	13,05	769 056	96,11
Charges constatées d'avance					58	0,01
TOTAL (II)	***1 403 626***		***1 403 626***	100,00	***800 170***	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***1 403 626***		***1 403 626***	100,00	***800 170***	100,00

LES AMI(E)S DE L'OPERA ROYAL DE VERSAILLES

BILAN PASSIF

Période du 01/09/2020 au 31/08/2021 — Présenté en Euros — Edité le 06/06/2022

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2020 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	464 170	33,07	539 567	67,43
Excédent ou déficit de l'exercice	383 590	27,33	-75 397	-9,41
Situation nette (sous total)	847 760	60,40	464 170	58,01
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***847 760***	60,40	***464 170***	58,01
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 594	1,18	6 545	0,82
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	8 389	0,60	3 484	0,44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	85 360	6,08	177	0,02
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	445 523	31,74	325 793	40,72
TOTAL (IV)	***555 866***	39,60	***335 999***	41,99
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1 403 626**	100,00	***800 170***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :
- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

LES AMI(E)S DE L'OPERA ROYAL DE VERSAILLES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2020 au 31/08/2021 — Présenté en Euros — Edité le 06/06/2022

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/08/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	210 656		344 512		-133 856	-38,84
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	3 641				3 641	N/S
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	303 196				303 196	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	***517 493***		***344 512***		***172 981***	50,21
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	5 406				5 406	N/S
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	61 333		353 611		-292 278	-82,65
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	930		412		518	125,73
Salaires et traitements	47 792		51 933		-4 141	-7,96
Charges sociales	18 266		13 952		4 314	30,92
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	178				178	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	***133 904***		***419 908***		***-286 004***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***383 590***		***-75 397***		***458 987***	608,76
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)						

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***383 590***	***-75 397***	***458 987***	608,76
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	517 493	344 512	172 981	50,21
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	133 904	419 908	-286 004	-68,10
EXCEDENT OU DEFICIT	***383 590***	***-75 397***	***458 987***	608,76

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

LES AMIS DE L'OPERA ROYAL DE VERSAILLES (ADOR)

Etats financiers

Exercice clos le 31 aout 2021

L'exercice social clos le 31/08/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 403 626,00 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 383 589,58 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/06/2022 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Ce texte est entré en vigueur le 1er janvier 2020 et a remplacé le règlement CRC n° 99-01.

Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- indépendance des exercices.

Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires

En application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, l'Association a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature dont elle a pu bénéficier en raison de l'absence d'éléments suffisamment fiables en vue de leur valorisation. Toutefois, à titre d'information, il est précisé que ces contributions volontaires en nature concernent principalement :

Le temps passé à titre bénévole, dont l'association n'a pas pu mettre en place un système d'évaluation de ces heures, au titre :
Des fonctions administratives et de mécénat gérées par des bénévoles salariés de la société CVS,
Des fonctions des membres du bureau

La mise à disposition de locaux et de matériel : l'association bénéficie de la mise à disposition de locaux et de matériel par la société CVS, dont l'information sur la valeur de ces locaux et des coûts associés (électricité, entretien...) n'a pas pu être fournie.

Informations complémentaires

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Le contexte épidémique actuel lié au COVID-19 créé une situation incertaine. À la date de ce rapport et sur la base des informations publiques disponibles, l'association n'a pas identifié d'impacts négatifs significatifs non résolus liés à la pandémie de COVID-19 sur ses activités.

De même, l'association n'a pas identifié la survenance d'un effet négatif important sur son activité en raison des récents événements géopolitiques en Ukraine et en Russie.

Malgré ce contexte, l'association a retenue l'hypothèse de continuité d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Avances et acomptes	147	147	
Autres créances	288	288	
TOTAL	**435**	**435**	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Autres produits à recevoir	269
TOTAL	269

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	A la clôture
Report à nouveau	539 567	-75 397		464 170
Excédent ou déficit de l'exercice	-75 397		383 590	383 590
Situation nette	**464 170**	**-75 397**	**383 590**	**847 760**

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	A 1 an
Etablissements de crédit		
Dettes financières diverses		
Fournisseurs	16 594	16 594
Dettes fiscales et sociales	8 389	8 389
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	85 360	85 360
Produits constatés d'avance	445 523	445 523
TOTAL	**555 866**	**555 866**

Les produits constatés d'avance concernent des recettes facturées durant l'exercice comptable relatives aux adhésions pour la saison (2021-2022) et au Gala qui s'est tenu le 3 octobre 2021.

Le montant en « autres dettes » correspond à des encaissements reçus pour la prochaine saison mais non encore facturés par l'association sur l'exercice comptable.